



HAL
open science

L'emploi associatif: palliatif ou reflet de mutations socio-économiques profondes

Irène Kandel, Emmanuelle Marchal

► To cite this version:

Irène Kandel, Emmanuelle Marchal. L'emploi associatif: palliatif ou reflet de mutations socio-économiques profondes. Bulletin d'information du CEE, 1983, 63-64, pp.1 - 5. hal-02072625

HAL Id: hal-02072625

<https://sciencespo.hal.science/hal-02072625>

Submitted on 19 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Centre d'Etudes de l'Emploi

51, rue de la Chaussée d'Antin – PARIS 9^e – 285.72.07

bimestriel : 10 F

ISSN 0294-8400

bulletin
d'information

n° 63-64



Août-Octobre 1983

Sommaire

- L'emploi associatif : palliatif ou reflet de mutations socio-économiques profondes, p. 1.
- Bassins d'emploi transfrontaliers; mythes ou réalités, p. 6.

L'emploi associatif : palliatif ou reflet de mutations socio-économiques profondes

Secteur en pleine croissance, où se développent des formes particulières d'emplois, le milieu associatif constitue de ce fait un laboratoire d'analyse de phénomènes d'emplois intéressants à maints égards (1). Quelles sont les activités associatives créatrices d'emplois ? Leur processus de développement répond-il à une logique propre à l'ensemble du secteur associatif ? Quel est son impact sur le marché de l'emploi ?

Cet article s'appuie sur les résultats d'une enquête réalisée en Seine-et-Marne au cours de l'année 1982 auprès des établissements employeurs régis par la loi de 1901, et répertoriés dans le fichier SIRENE de l'INSEE. Après élimination de nombreuses erreurs (portant sur le tiers du fichier initial), 64,5 % des établissements concernés ont répondu à l'enquête. Elle porte ainsi sur 264 établissements aux activités très diversifiées offrant 6 040 emplois permanents, dont au moins 1 137 ont été créés depuis janvier 1980 (2). Même si certaines hypothèses gardent ici une forme interrogative, ces premiers résultats n'en sont pas moins significatifs dans les grandes tendances qu'ils exposent et les extrapolations qu'ils autorisent. Le compte rendu général de l'enquête (3) fera l'objet d'un dossier complet qui sera publié début 1984.

Avant de s'engager dans une analyse approfondie du développement du secteur associatif, il convient de donner un aperçu descriptif des établissements touchés par l'enquête, des différents types d'emplois offerts et de leur spécificité.

(1) Cf. E. Marchal : « Le secteur associatif, beaucoup plus d'emplois que de salariés ». *Bulletin n° 56* du CEE, Juin 1982.

(2) Le nombre effectif de créations d'emplois n'est connu que pour 93,2 % des établissements (N = 246).

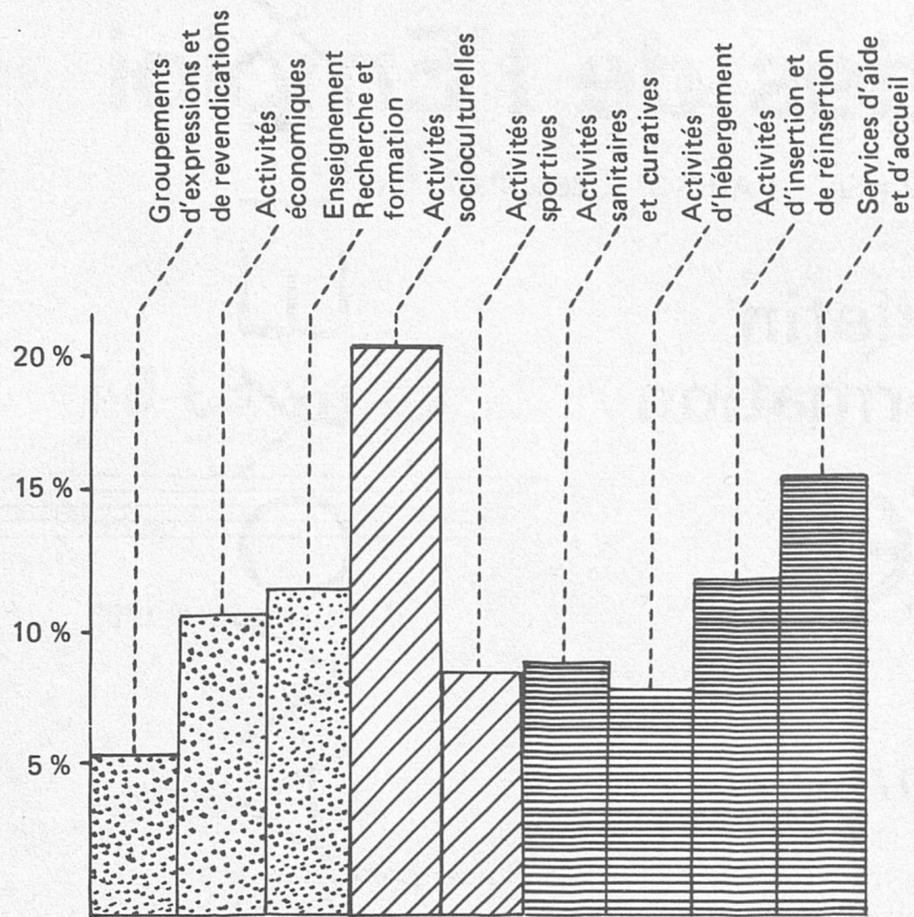
(3) Le champ d'investigation de l'enquête par questionnaire s'étend en réalité bien au-delà des quelques thèmes abordés ici. Il couvre non seulement les principales caractéristiques de l'association (affiliation, participation à la vie associative, composition du Conseil d'administration, des ressources, avantages en nature,...) mais apporte également d'autres précisions utiles à la compréhension des phénomènes d'emploi : conditions d'emploi, utilisation des aides à la création d'emploi, perspectives d'avenir et opinion générales sur l'emploi dans les associations. Ces données ont été complétées en amont et en aval par des interviews et par une enquête de réactualisation.

Même ingrate, cette description est néanmoins indispensable à une délimitation exacte du champ couvert par les associations employeurs. Le discours sur ce thème est souvent emprunt de subjectivité, chaque fois qu'il privilégie les mouvements de revendication et de défense d'intérêt, en laissant dans l'oubli l'essentiel des activités associatives intervenant sur le marché de l'emploi.

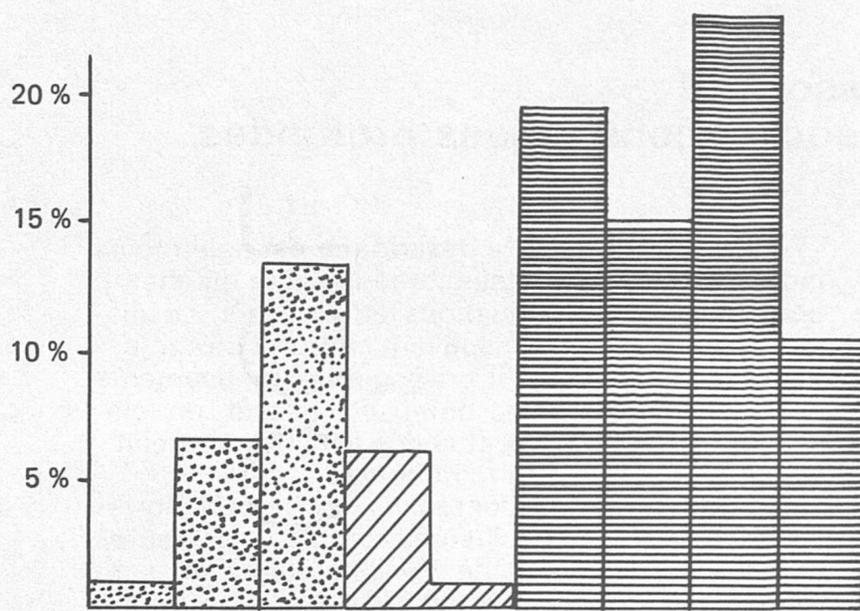
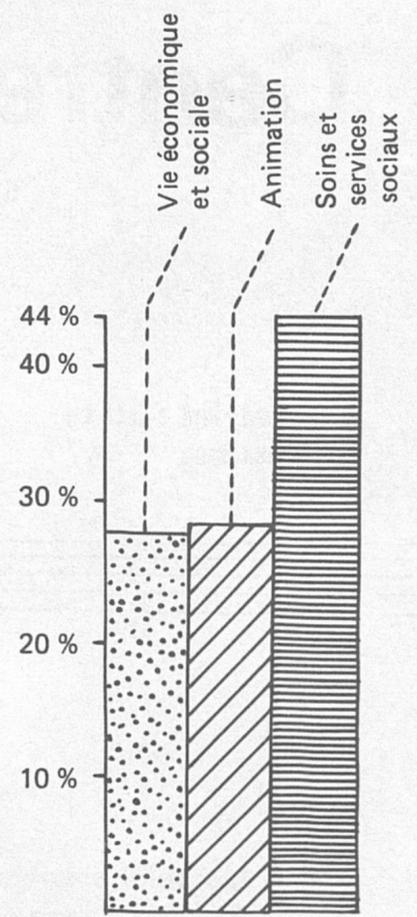
Les associations sont dans l'ensemble fortement implantées en milieu rural et dans les petites communes de moins de 5 000 habitants où sont regroupées près de la moitié d'entre elles. Quant à leur taille, et comparés au secteur économique classique, il s'agit de tout petits établissements aux dimensions parfois quasi artisanales : 42% des établissements emploient de 1 à 5 salariés, les trois plus grands, qui ont respectivement 191, 266 et 577 emplois permanents, se situent tous dans le secteur des soins et services sociaux.

Le domaine précis d'activité est en effet déterminant dans la compréhension des phénomènes d'emplois du secteur associatif. Une typologie originale (4) de ces activités, dont il sera plus largement question à propos des créations d'emplois a été élaborée à partir de l'enquête. Elle distingue 3 grands secteurs associatifs employeurs : celui des soins et services sociaux, celui de l'animation, et celui de la vie économique et sociale. Leur juxtaposition dans la Figure 1 permet de se représenter l'inégalité d'importance et de contribution à l'emploi de personnel permanent. Elle révèle la prédominance du secteur des soins et services sociaux et l'apport relativement faible du secteur de l'animation à l'emploi de personnel permanent. Elle souligne enfin la présence des activités économiques dans le secteur associatif et la place effacée des groupements d'expression et de revendication qui représentent pourtant l'essentiel des déclarations au Journal Officiel : effet géogra-

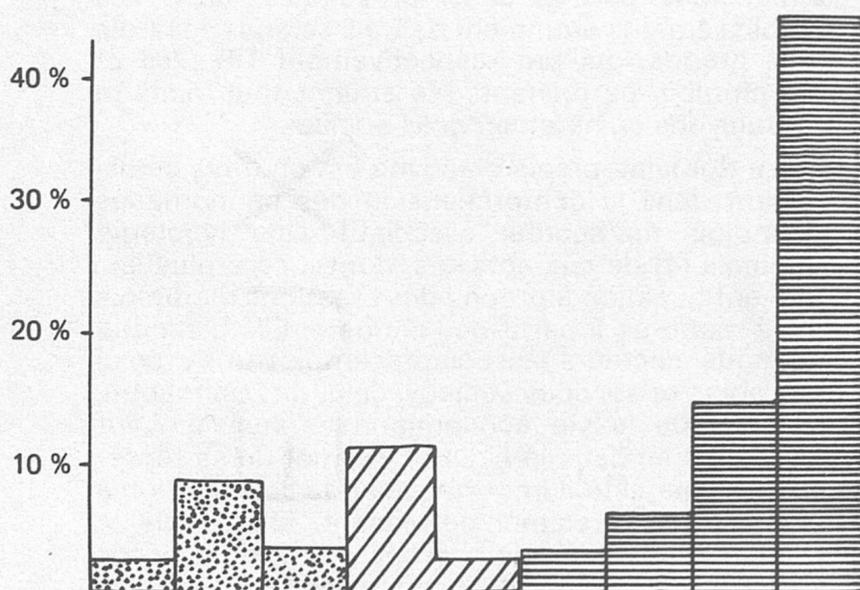
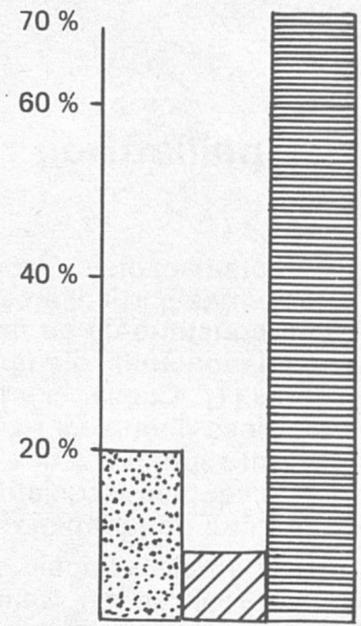
(4) Celle-ci ne repère pas moins de 60 activités différentes pour caractériser le domaine d'intervention des associations employeurs de personnel permanent et non permanent.



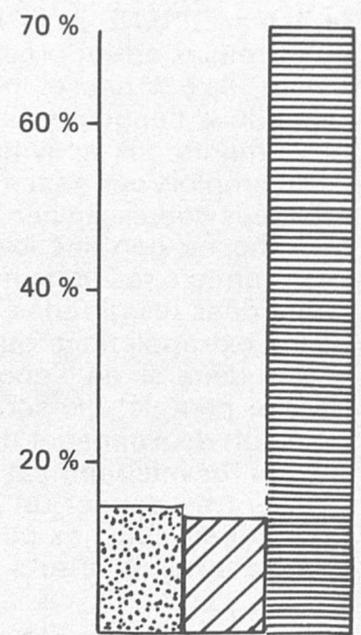
Les Etablissements = N = 264



Les emplois permanents = N = 6 040



Les créations d'emploi depuis janvier 1980 N = 1 137.



Répartition des établissements, des emplois permanents et des créations d'emplois depuis janvier 1980 selon les secteurs d'activité des associations en Seine-et-Marne.

phique (la Seine-et-Marne) ou réalité nationale, il sera nécessaire de le confirmer.

Le grand pourvoyeur d'emplois étant le secteur des soins et services sociaux (71 % des emplois permanents) dont chaque type d'activité renferme au moins un établissement de plus de 50 salariés, il est bien évident que l'influence de ce secteur reste déterminante sur la structure des emplois de l'ensemble du secteur associatif.

A cet égard, la première constatation à faire est celle de la répartition des emplois selon le sexe puisque sur les 6 040 emplois recensés, 70,8 % sont occupés (5) par des femmes. En dehors du sport où ces proportions sont inversées, la plupart des activités emploient approximativement 1/3 d'hommes (de 31,5% à 39,4%) pour 2/3 de femmes. Ce déséquilibre, qui s'accroît pour les activités sanitaires et curatives (1/4 d'hommes et 3/4 de femmes), est total pour les services d'aide et d'accueil où sont employées 98,9 % de femmes. Ce dernier résultat s'explique par la présence des aides ménagères qui y sont intégrées.

L'analyse de la répartition du personnel par grands types de fonction met en effet en évidence l'importance du personnel social et d'assistance (féminin à 96,2 %) qui à lui seul représente 16 % des emplois. Cette proportion est cependant inférieure à celle des services généraux où sont employés le quart des salariés permanents du secteur associatif. La rubrique des services généraux regroupe à la fois du personnel de service et du personnel ouvrier d'entretien, employés principalement dans les grands établissements. Les 2/3 de ces emplois sont occupés par des femmes employées comme femmes de ménage, lingères, cuisinières, ... En ajoutant les effectifs employés comme aides ménagères (6) on peut évaluer à environ 30% la proportion du personnel de service féminin dans les associations de Seine-et-Marne. Ce type d'emploi a probablement un impact non négligeable en milieu rural dans la mesure où les grands établissements (sanitaires ou scolaires en internat) qui font appel à ce type de main-d'œuvre sont souvent implantés dans de petites communes où se trouvent également de nombreuses associations d'aides ménagères.

Dans l'ensemble du département, 40,1 % des emplois sont situés dans les communes de moins de 2 000 habitants.

16,4 % des emplois ont trait à l'administration et à la gestion des associations. La part des femmes dans ces fonctions s'élève à 72,3 %, la quasi totalité du travail de secrétariat et de bureau étant effectuée par elles. De ce côté-là également le secteur associatif s'avère peu innovant, les postes de direction étant par contre nettement plus « masculinisés ».

Les autres fonctions sont dans un ordre décroissant assurées par du personnel éducatif (au sens d'éducateur technique ou spécialisé) qui représente 11,2 % des emplois, du personnel médical et para médical (9,3 %), du personnel enseignant (8,3 %) et d'animation (5,5 %). Ces emplois spécialisés sont largement féminisés, la fonction la plus « masculinisée » étant celle des éducateurs occupée à 40,8 % par des hommes.

Restent 8,8 % d'emplois occupés par des ouvriers handicapés dans les Centres d'aide par le travail (C.A.T.). L'existence de cette catégorie particulière d'emplois, largement subventionnée par le ministère du Travail, pose la question des statuts spécifiques de certains emplois.

(5) En annulant l'effet des non-réponses sur le sexe (4,8 %) dont les 3/4 concernent des travailleurs handicapés.

(6) Même si la connotation « sociale » du métier d'aide ménagère laisse à penser qu'il est différent d'un emploi de femme de ménage, ils restent très proches dans le contenu du travail.

L'ensemble des personnes payées conjointement par plusieurs organismes représente 10 % de l'échantillon des emplois permanents, auxquels il faut ajouter 7,8 % de personnes détachées dans les associations par des organismes divers (en majorité par l'Education Nationale). Dans l'ensemble, plus du quart (27,7 %) des associations bénéficient de mises à disposition de personnel. Cette pratique particulièrement répandue souligne la nécessité d'appréhender l'entité associative comme un lieu d'accueil d'emplois plutôt que comme un employeur classique.

Cette idée se trouve renforcée par la fréquence du recours à du personnel non permanent dans les associations de Seine-et-Marne. En témoigne l'importance des effectifs employés comme vacataires réguliers (N = 688) ou occasionnels (N = 1 527), comme intérimaires (N = 170) ou pour des durées déterminées (N = 426), comme travailleurs indépendants (N = 336) ou même comme stagiaires (N = 489), au cours de l'année 1981. La faiblesse de certains secteurs (comme celui de l'animation) en personnel permanent, serait-elle compensée par un appel plus massif à du personnel non permanent ? Il est d'autant plus difficile de répondre à cette question que la frontière qui sépare théoriquement les emplois permanents des emplois non permanents est en fait aussi floue que celle qui devrait permettre de distinguer nettement chaque type d'emploi non permanent.

Elle l'est d'autant plus que nombre d'emplois permanents s'exercent à temps partiel (7).

Les premiers résultats sur le temps de travail dans les petites associations (1 à 15 salariés) font apparaître en effet la place considérable qu'y occupe le temps partiel qui touche 39,3 % des emplois permanents (19,8 % des hommes et 48,1 % des femmes). Dans cette perspective, il ne saurait y avoir assimilation complète entre emploi permanent et emploi classique, pas plus qu'il n'y aurait de frontière nette entre emploi permanent et non permanent. Il est certain que les caractéristiques du travail à temps partiel rejoignent à maints égards celles du travail atypique. Mais l'importance quantitative du travail atypique n'est-elle pas finalement un des signes distinctifs du secteur associatif ?

Bien que succincte, la présentation de ces premiers résultats et des interrogations qu'ils suscitent, devrait permettre de mieux saisir les conséquences en terme d'emplois de cette autre particularité du secteur associatif, qu'est celle de son dynamisme dans un contexte économique pourtant peu favorable aux créations d'emplois.

Depuis janvier 1980, 2 établissements sur 3 ont procédé au moins à 1 embauche supplémentaire, participant ainsi à la création de 1 137 emplois permanents, soit un taux d'accroissement moyen des effectifs de 20,7 % pour cette période (8). 78 % de ces nouveaux emplois sont occupés par des femmes. L'essentiel des créations est bien entendu à mettre au crédit d'un nombre limité d'associations et les 2/3 des emplois ont été créés dans 5% des établissements. L'importance de leur contribution ne doit pas masquer celle de nombre de petites associations qui ont souvent augmenté leurs effectifs de plus de 50 %, même si le chiffre absolu des emplois dont elles ont permis la création reste faible. C'est à cet effet qu'a été choisi l'indice de l'accroissement relatif des effectifs

(7) Pour la définition du travail à temps partiel, nous avons retenu celle de l'ordonnance du 26 mars 1982 qui fixe à 32 h hebdomadaire la limite supérieure des horaires à temps partiel, calculée à partir de la durée légale de 39 h.

(8) Les données ayant été recueillies au cours de l'année 1982, le nombre d'emplois créés reste sous-estimé pour cette année-là; il semblerait néanmoins que le rythme d'accroissement des effectifs tende à s'accroître légèrement.

selon les activités. Il est possible de déterminer ainsi à la fois celles qui concourent le plus au développement actuel de l'emploi dans l'ensemble du secteur associatif et celles qui présagent de son évolution à venir.

L'analyse des logiques propres au développement de chacun des 3 grands secteurs d'activité permet de réaliser à quel point l'expansion actuelle du secteur associatif résulte d'un faisceau de facteurs favorables complètement extérieurs à la vie associative pour les uns, inhérents à ses qualités pour les autres et parfois indissociables de la présence de formes particulières d'emplois dans ce secteur.

- *43,9 % des établissements exercent leurs activités dans le domaine des soins et services sociaux où sont employés 71 % du personnel permanent* et qui s'adressent aux malades, handicapés, inadaptés sociaux, personnes âgées et défavorisées. Ses activités s'organisent autour de l'insertion et de la réinsertion (Centres d'aide par le travail, Centres socio-éducatifs, clubs de prévention et action éducative en milieu ouvert), des établissements de soins, des foyers d'hébergement (foyers de jeunes travailleurs, foyers occupationnels et autres centres d'accueil et d'hébergement), et enfin des services d'aide et d'accueil composés essentiellement de services d'aides ménagères.

A l'intérieur de ce secteur, c'est davantage l'ensemble des services sociaux qui gagne en importance. L'accent mis sur une politique de prévention et d'intégration dans leur milieu naturel des populations marginalisées ou défavorisées a conduit au développement de nombreux services en leur faveur plutôt qu'à celui de structures lourdes. Les services aux personnes âgées — d'aide à domicile et d'aide ménagère — ont connu une vitalité exceptionnelle depuis 1980, en créant 506 emplois, soit 44,5 % de l'ensemble des nouveaux emplois. La plupart de ces services ont été créés dans les années 70, mais leur croissance est loin de s'interrompre. L'expansion des autres services d'aide et d'accueil pour enfants handicapés (haltes éducatives) ou femmes en difficulté a un impact moins important quantitativement sur l'emploi. Il en va de même pour les activités d'insertion et de réinsertion où tous les clubs de prévention et tous les centres socio-éducatifs ont procédé au moins à une nouvelle embauche. L'essentiel des créations d'emploi est à mettre au crédit de nouveaux centres d'aide par le travail offrant plus de 100 postes à des ouvriers handicapés. Les autres activités de ce secteur ne se sont développées que modérément, en dehors de quelques centres d'accueil et d'hébergement (principalement pour handicapés et réfugiés) dont un est responsable de la création d'une soixantaine d'emplois.

Quelques grandes tendances se dégagent donc de l'analyse de ce premier secteur : développement considérable des services en faveur des personnes âgées, mais également des handicapés et des populations défavorisées. Il est permis de conclure par la négative à l'arrêt de la croissance des établissements de soins et de l'ensemble des activités sanitaires et curatives (mais pas des services de soins à domicile) qui ont proportionnellement à leur importance très peu embauché ces dernières années. En terme d'emploi, cela signifie que l'expansion du secteur des soins et services sociaux a davantage profité aux professions à caractère social et d'assistance qu'aux professions médicales ou para-médicales (cela n'est sans doute pas sans conséquence sur l'importance à venir des services généraux dans ce secteur).

- *28,4 % des établissements forment le secteur de l'animation, celui des loisirs, des sports et de la culture, qui emploie 8,2 % de l'ensemble du personnel permanent.* Les activités socio-culturelles regroupent sans doute les associations les plus

connues (maisons de jeunes, foyers ruraux, centres sociaux, associations familiales rurales et autres centres socio-culturels sans appellation particulière). Associations à vocation plus spécifiquement sociale ou culturelle suivant les cas, qui pour ces dernières comprennent également quelques centres culturels, musicaux, théâtraux et artistiques. Quant aux activités sportives, ce sont des clubs d'aéronautique, des clubs de sports individuels spécialisés, (tennis, golf, hippisme) ou des clubs omnisports, base de loisir... Leur contribution à l'emploi est en tout état de cause actuellement très faible.

La plupart des associations d'animation ont créé récemment des emplois en diversifiant leurs activités. Le taux d'accroissement relatif élevé (32,3 % en moyenne) que connaissent les associations socio-culturelles ne doit pas cacher la faiblesse de leur retentissement sur l'emploi lorsqu'elles ont initialement des effectifs réduits.

L'embauche de 63 animateurs dans un seul centre de loisirs pour enfants permet de mettre en évidence l'effet sur le plan local que représente le choix politique fait par la ville nouvelle de Marne-la-Vallée de favoriser les structures associatives plutôt que municipales dans le domaine de l'animation (ce qui se vérifie également pour son centre culturel).

Les associations les plus créatrices d'emploi ne sont pas forcément les plus récentes. Il semble que l'on assiste davantage à une pérennisation d'emplois qui antérieurement étaient occupés par des vacataires et qui le sont maintenant par des permanents; mais cette hypothèse est à contrôler dans d'autres départements. Elle apparaît pourtant avec particulièrement de netteté pour les activités sportives, à cette nuance près que c'est la plupart du temps grâce à la professionnalisation d'activités qui étaient autrefois assurées par des bénévoles que les emplois se développent. Leur taux d'accroissement relatif très élevé qui avoisine les 50 % ne s'explique pas tant par la création d'une nouvelle base de loisirs que par l'embauche systématique de professionnels dans les clubs d'aéronautiques par exemple qui fonctionnaient depuis des années sans employer personne.

Pour conclure sur l'animation, il est bien évident que l'effet géographique de l'enquête explique quelques grandes vagues de nouvelles embauches. Leur supériorité en nombre d'emplois ne doit pas occulter le mouvement général qui se dessine en arrière plan : celui du développement par une diversification et par une professionnalisation de l'ensemble des activités de l'animation, même si ses conséquences en termes d'emploi se sont pas spectaculaires pour l'instant. Une réactualisation des données en cours (9) concernant les créations d'emplois menée en Avril 83 renforce effectivement cette hypothèse.

- Le troisième secteur associatif, intitulé « vie économique et sociale » n'est pas le moins intéressant. Il renferme *27,7 % des établissements* dont les activités sont tantôt ignorées (les activités économiques) chaque fois qu'il est question du secteur associatif, tantôt paradoxalement mises en valeur (les groupements d'expression et de revendication).

Les activités « d'enseignement, recherche et formation » parlent d'elles-mêmes de leur contenu : enseignement classique (l'école libre) et petites écoles spécialisées dans l'enseignement linguistique et technique, organismes de formation professionnelle auxquels s'ajoutent quelques acti-

(9) L'enquête de réactualisation a consisté, à partir du relevé des déclarations de créations d'associations au Journal Officiel pour 1981 et 1982 en Seine-et-Marne, en l'envoi d'un questionnaire léger destiné à déterminer quelles sont les associations qui ont procédé à des créations d'emplois permanents et non permanents.

vités d'étude et de recherche très spécialisées. En terme d'emploi, il domine largement les autres activités de ce secteur. Autre domaine, celui des « activités économiques » qui recouvre les services aux entreprises (restauration collective, hygiène, médecine du travail, conseil et assistance), et de gestion de contributions obligatoires (1 % logement, chômage), ainsi que quelques activités de réhabilitation et d'aide au logement. Enfin, « les groupements d'expression et de revendication » réunissent des associations de défense d'intérêt, professionnel surtout, d'information et de communication qui sont les moins nombreuses et les plus petites de l'échantillon.

En dehors de ces dernières associations et de l'enseignement qui a son pendant dans le secteur public, le domaine couvert par la « vie économique et sociale » est donc étroitement lié au secteur économique privé.

Il est plus difficile d'examiner globalement les tendances du secteur de « la vie économique et sociale » parce qu'il est peu homogène, mais aussi parce qu'il intéresse peu d'effectifs.

Les « groupements d'expression et de revendication » par exemple sont trop peu nombreux pour autoriser des conclusions définitives. Et le développement des associations les plus récentes d'information et de communication (et de défense d'intérêt), même s'il se confirme nettement dans l'enquête de réactualisation mériterait d'être vérifié ailleurs et à l'avenir. Quant aux « activités économiques », elles ne se développent pas uniquement grâce aux ASSÉDIC (qui ont créé 46 emplois depuis 1980) et donc grâce au chômage. Les activités de conseil et d'assistance en matière de gestion créés récemment pour la plupart et qui s'adressent à des publics très divers, connaissent également un essor certain. Les autres activités se développent de façon trop anecdotique pour présager d'une tendance générale à venir.

Le grand absent de ces activités en développement est l'Enseignement (10), tout comme la Santé se révélait en relative stagnation. Leur immobilisme contraste avec le dynamisme manifesté par les autres activités du secteur associatif. Répondrait-il à une logique commune ?

La baisse relative de leur développement ne traduit pas, bien évidemment, celle des besoins de Santé ou d'Instruction. Elle révèle simplement la part grandissante du secteur public dans ces domaines, au détriment du secteur associatif. La prise en charge par le secteur associatif de l'enseignement et de la santé est historiquement très ancienne et le « décollage » de leur développement remonte au moins au début du siècle. Sans s'interroger sur les raisons qui peuvent conduire l'Etat à un moment donné, à se « réapproprié » une activité, cette étape paraît révélatrice de la maturité de son développement. Ceci étant, toute activité associative n'est pas destinée à acquérir une importance telle qu'elle puisse devenir un enjeu quelconque un jour ou l'autre; loin de là. Cette remarque permet surtout de mettre l'accent sur la valeur explicative de l'histoire du développement des activités dans le secteur associatif. Elle traduit particulièrement bien l'histoire de l'accroissement de la prise en charge collective des besoins individuels, dont il se fait l'écho en priorité. Sa faculté à déceler les nouveaux besoins et à leur trouver des réponses appropriées, ou à transformer les modes

(10) Dans la mesure où la formation professionnelle est assurée en priorité par des non-permanents (des intervenants, vacataires ou travailleurs indépendants) il n'est pas permis de conclure à son sujet, là où le critère de la création d'emplois permanents a été retenu comme indicateur du développement d'une activité.

de réponse à des besoins déjà anciens; sa souplesse et son « désintéressement » financier qui l'autorise à innover quitte à échouer, en font un instrument privilégié capable de répondre avant les structures institutionnalisées à tous les nouveaux besoins de la société.

A cet égard, la création du premier emploi sacralise en quelque sorte la réussite d'un projet nouveau. Elle représente un pari sur l'avenir de l'activité créée qui devrait se pérenniser dans un premier temps (par exemple par le passage de l'emploi non permanent à l'emploi permanent) puis continuer à se développer en entraînant de nouvelles embauches. La capacité d'innovation d'une association va souvent de paire avec sa petite taille et il est intéressant de noter d'après les résultats que ce sont souvent les plus petites associations qui connaissent le taux d'accroissement relatif le plus élevé.

En photographiant à un moment donné le secteur associatif, l'enquête saisit des activités à des stades de développement très divers. Ceci explique que les accroissements d'effectifs recouvrent des réalités très différentes. Il peut s'agir d'officialisations d'emplois comme c'est sans doute le cas des aides ménagères qui très souvent travaillaient au noir auparavant, ou de pérennisations ou de normalisations d'emplois qui ont permis par exemple à des animateurs vacataires de devenir salariés à part entière. L'utilisation particulièrement répandue dans le secteur associatif de la plupart des statuts atypiques apparaît dans ce cas-là comme une étape provisoire, mais indispensable au développement de certaines activités.

Salarisation, professionnalisation, mais aussi créations ex nihilo d'emplois : trois processus se conjuguent pour traduire l'accroissement quantitatif et qualitatif de la demande d'activités associatives. Une demande que formule un public à la fois plus exigeant, plus nombreux et plus disponible pour les activités récréatives, culturelles et sportives. Parallèlement à cela, une situation économique difficile augmente les risques de marginalisation de certaines populations et donc leurs besoins de formation et de protection : plus de chômeurs, de jeunes dont les difficultés d'insertion s'accroissent, d'enfants à garder dont les deux parents travaillent, de personnes âgées... Autant de populations à aider, d'usagers et de bénéficiaires à protéger et prendre en charge, tandis que de nouvelles catégories se créent comme celle de préretraités. Autant de besoins nouveaux et anciens, réels et potentiels que le secteur associatif se propose précisément de satisfaire. Etaient-ils auparavant du ressort de la cellule familiale ? La place et le rôle de la cellule familiale n'ont-ils pas eux-mêmes changé dans la société ? Les facteurs qui génèrent l'accroissement ou la transformation de la demande d'activités associatives sont plus ou moins indépendants les uns des autres : facteurs politiques, économiques, juridiques, sociaux, culturels, démographiques, historiques, facteurs conjoncturels, mais aussi profondément structurels, marquant des évolutions socio-économiques irréversibles. Il serait vain de prétendre en dresser une liste exhaustive tant ils sont hétéroclites et pour la plupart extérieurs au mouvement associatif. Il y a fort à penser par exemple, et l'enquête de réactualisation le montre déjà, que les progrès technologiques récents qui ont permis le développement des activités d'information et de communication (micro-informatique, radios locales,...) renforce actuellement le rôle que joue le secteur associatif en matière de création d'emplois.

I. KANDEL
E. MARCHAL